

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 931

Artikel: Ondes courtes : désinvolture des PTT
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Désinvolture des PTT

(ag) Sur mandat de l'autorité fédérale, les PTT cherchent à implanter un centre puissant d'ondes courtes capable d'assurer la couverture des pays d'outre-mer. Il ont étudié divers emplacements, puis choisi une solution décentralisée, sur le haut plateau du Jorat, qui serait balayé par cinq antennes rotatives, 24 heures sur 24.

Décidés à agir de manière étouffée avant que s'éveillent ou s'organisent les résistances prévisibles, ils ont abordé deux communes (Neyruz-sur-Moudon, puis Boulens) en faisant miroiter des avantages financiers. Il suffit en effet de quelques dizaines de milliers de francs pour appâter des communes aux taux d'impôts élevés et dont le budget se situe entre 100'000 et 200'000 francs. Avant d'avoir révélé toute l'envergure du projet et surtout son impact, ils ont de la sorte réussi à enlever la décision du conseil général de deux communes. Depuis, la région demande à connaître toutes les implications du projet, notamment les communes, comme Saint-Cierges, situées au cœur du dispositif et qui n'ont pas voix au chapitre.

Le conseiller national vaudois Victor Ruffy a interrogé par une question ordinaire le Conseil fédéral sur la procédure qui consiste à faire avancer un projet avant même que le service de l'aménagement du territoire cantonal soit informé, comme la loi l'exige.

Les PTT jouent sur les mots

La réponse est intéressante à plus d'un titre.

— En jouant sur les mots, les PTT affirment avoir jugé opportun de prendre contact d'abord avec les communes. En fait, ce n'est pas un contact qui a été pris, mais une décision politique qui a été obtenue avant toute information au canton, notamment en ce qui concerne Neyruz-sur-Moudon.

Les PTT fournissent au Département fédéral de l'énergie, des transports et des communications une réponse biaisée; il l'entérine et obtient sans peine et sans vérification le sceau du Conseil fédéral. Non seulement, il a été ainsi «répondu»

à la question embarrassante, mais les PTT en profitent pour se faire bénir par le Conseil fédéral.

Exemple type du jeu faussé du contrôle démocratique où les services rédigent les réponses aux questions sur leur propre gestion.

L'opposition paie

— Citant d'autres emplacements, techniquement favorables mais qui ont été écartés, le Conseil fédéral cite ceux qui avaient une affectation agricole. Or la

région vaudoise visée est vouée totalement à l'agriculture. (Indépendamment de l'occupation du sol par les antennes, les émissions perturbent l'électronique de plus en plus incorporée aux machines agricoles).

— D'autres emplacements, en territoire bernois, ont été écartés en raison de l'opposition du Grand Conseil bernois. C'est admettre que l'opposition locale prime sur le mandat public. Les adversaires vaudois sont habilités à affirmer à leur tour que l'intérêt public n'est pas prépondérant.

Ajoutons encore que le canton s'efforce de promouvoir les régions. L'organisation régionale du district de Moudon est constituée. Elle n'a pas été saisie du dossier. A quoi servent les régions? ■

TELEPHONES MOBILES

L'attirail des nouveaux riches

(pi) Ce sont 178 millions de francs que les PTT prévoient de dépenser en 1989 pour le développement du NATEL C. Ce «nouveau réseau public performant pour les abonnés mobiles» reviendra à 470 millions de francs d'ici à 1990. Il sera ainsi possible de téléphoner ou d'être atteint à l'aide d'une telle installation sur environ 90% des régions habitées de Suisse et la capacité sera de 100'000 abonnés. Ce réseau servira principalement à équiper les voitures, dont certains modèles haut de gamme sont déjà proposés avec NATEL C en option.

Indépendamment de l'emploi qu'on peut en faire, disposer d'un téléphone dans son véhicule est un nouveau signe extérieur de richesse: depuis que les limousines se banalisent, il fallait bien trouver un nouveau moyen de distinguer les classes d'automobilistes: le NATEL jouera désormais ce rôle. Et pour que les jeunes loups puissent disposer du joujou dans leur 4 x 4, il faudra truffier le pays d'antennes relais. Après la voix de la Suisse dans le monde qui nécessite ses émetteurs d'ondes ultra-courtes (voir ci-dessus), c'est la voix des Suisses au volant qu'il faut propager à l'aide d'antennes paraboliques.

L'implantation d'antennes pose d'ores et déjà des problèmes dans les sites protégés. C'est ainsi que les PTT estiment qu'ils doivent aussi couvrir Lavaux, région pourtant expressément rendue inconstructible par la Constitution et la loi vaudoise. Le conflit ne manquera pas de surgir, les PTT estimant intolérable d'avoir un angle mort. Et alors? Quand les automobilistes téléphonables et téléphoneurs traverseront le Dézaley, on sera prié de rappeler.

Et tous ces efforts pour un système qui se trouve à la limite de la légalité: d'après la loi, le conducteur doit vouer toute son attention à la circulation et pendant que la police s'attaque aux cyclomotoristes conduisant avec un walkman sur les oreilles, elle ferme les yeux sur ces imprudents qui vous dépassent à 140 à l'heure sur l'autoroute, le téléphone collé à l'oreille, avec l'air satisfait de celui qui sait ne pas perdre son temps.

Durant la même période et pour comparaison avec les 470 millions de francs que coûtera ce système jusqu'en 1990, le Vidéotex se verra attribuer moins de 150 millions. Il est vrai que ce service de télématique n'a pas encore passé la barre des 10'000 abonnés, ce qui con-